

Angers, lundi 17 octobre 2022

## Angers Loire Métropole lance un portail numérique dédié à la demande d'un badge d'accès aux déchèteries du territoire

Depuis le lundi 17 octobre 2022, un portail numérique dédié permet aux habitants des communes d'Angers Loire métropole de formuler une demande de badge d'accès aux déchèteries du territoire

Afin de réguler l'accès et d'améliorer l'accueil et la sécurité des sites, il sera nécessaire et obligatoire de présenter un badge pour accéder aux déchèteries d'Angers Loire Métropole à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'accès sera strictement réservé aux particuliers.

Les demandes de badges sont possibles depuis le 17 octobre 2022.

Une demande formulée avant le 30 novembre permettra de recevoir son badge avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Qui peut demander un badge ?

Tous les habitants des communes d'Angers Loire Métropole peuvent en faire la demande. Un seul badge est remis par foyer.

Les entreprises, commerces et administrations devront utiliser les filières professionnelles.

**Le badge est gratuit** et permet d'accéder sans limite de passage dans un premier temps à toutes les déchèteries d'Angers Loire Métropole.



### Comment obtenir un badge ?

En ligne : rendez-vous sur [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) rubrique déchèteries (ou via un QR code disponible pour accéder à la page dédiée du site internet).

Il sera également possible de remplir un formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie et de l'adresser via une enveloppe T.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur ainsi qu'une pièce d'identité sont demandés.

*Pour les habitants de Mûrs-Erigné, Soullaines-sur-Aubance et du sud des Ponts-de-Cé ayant un badge d'accès à la déchèterie de la Claie Brunette, à Juigné-sur-Loire (exploitée par 3R d'Anjou), le service est maintenu à l'identique. Ces habitants peuvent aussi demander le badge d'accès aux déchèteries d'Angers Loire Métropole.*

### Quelles solutions pour les professionnels ?

Les professionnels sont soumis à une réglementation spécifique pour leurs déchets.

Selon leur activité, le type de déchets et les volumes produits, des prises en charges spécifiques existent déjà :

- Faire appel à un prestataire spécialisé dans collecte et de valorisation des déchets professionnels.
- Se rendre dans une déchèterie professionnelle gérée par un opérateur privé.

### Le saviez-vous ?

Chaque année, 1 million de passages sont enregistrés dans les déchèteries d'Angers Loire Métropole.

Réserver l'accès des déchèteries uniquement aux habitants du territoire permet non seulement d'améliorer l'accueil et la sécurité des personnes sur les sites mais également de maîtriser les volumes de déchets à traiter.

### Les déchèteries d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole compte 8 déchèteries réparties sur tout le territoire :

**Les Brunelleries** - Rue du Champ de l'Aire à Bouchemaine

**Corné** - Le Point du Jour à Corné (Loire-Authion)

**Emmaüs (déchèterie et recyclerie)** - Le Sauloup - Saint-Jean-de-Linières Saint-Léger-de-Linières

**Le Haut-Coudray** - ZI du Haut-Coudray à Montreuil-Juigné

**La Baumette** - Allée Seuil en Maine à Angers

**Lac Bleu** - Rue de la Ternière à Avrillé

**Petit-Guichard** - Le Petit Guichard à Saint-Sylvain-d'Anjou Verrières-en-Anjou

**Déchèterie de Villechien et Centre de l'Ardoiserie** - Rue de la Paperie à Saint-Barthélemy-d'Anjou

Pour trouver la déchèterie la plus proche de son domicile ainsi que les horaires d'ouverture et les déchets acceptés, il suffit de télécharger l'application « Tri et + ».



Plus d'informations sur [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) rubrique déchèteries

Info Déchets : 02 41 05 54 00